



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2012

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### **1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 13/09/2012**

Approuvé à la majorité : Pour 12, Abstention 1 (Guy-Charles AGUILAR)

#### **2) Participation complémentaire en prévoyance des agents**

Suite à l'étude confiée au CDG34, il ressort que le partenaire retenu (en l'occurrence la S.M.A.C.L.) propose un taux de cotisation (1,69%) qui paraît bien élevé. Finalement, les négociations avec la M.N.T. (partenaire actuel) nous conduisent à reconduire avec eux (taux de cotisation : 1,17%) dans le cadre d'une procédure par labellisation. Le Conseil se prononce en prévoyance pour une participation de 15 € par agent et par mois. Guy-Charles AGUILAR indique que cette mesure est indissociable de la mutuelle santé et que compte tenu des difficultés qu'auront les générations futures à se garantir, il conviendrait d'ores et déjà d'engager avec la M.N.T. une réflexion visant à réduire les cotisations et en introduisant sur la santé à titre incitatif, une participation de la commune de 5 € par agent et par mois. Ces mesures sont adoptées à l'unanimité.

#### **3) Mise en place de contrats d'apprentissage**

Monsieur le Maire précise qu'un contrat CUI-CAE au service technique va arriver prochainement à terme. Il fait également état de la précarité des contrats aidés actuels (CUI-CAE) et propose que des contrats d'apprentissage soient mis en place pour les futures embauches d'emplois temporaires, lorsque cela sera possible. Cela aura pour effet de donner une vraie formation à des jeunes. Franck VIDAL informe d'une opportunité avec une personne de la Commune qui pourrait bénéficier de ce type de contrat. A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à embaucher avec ce type de contrat en fonction des besoins de la commune.

#### **4) Avenant à la convention ADS**

Monsieur le Maire expose au conseil que le service ADS a été créé par la Communauté de Communes en remplacement du service défaillant de l'Etat et que la commune a adhéré en 2011. Ce service voit aujourd'hui son activité croître et à de plus en plus de difficultés à faire face, notamment en raison de l'accueil des pétitionnaires. Il propose d'adopter un avenant qui annule la perception du « forfait habitant » pour revaloriser le prix des actes d'une part, et d'autre part propose une prestation avec une mise en place des permanences qui pour les communes de plus de 1 500 habitants seraient au nombre de deux par mois et facturées à 90 € chacune. Gilles COUGOUREUX précise que la Commune se situant juste au dessus du seuil des 1 500 habitants et compte tenu du nombre de dossiers d'urbanisme traités, une seule permanence est suffisante - Approuvé à la majorité (8 pour, 1 contre -G.C Aguilar-, -4 abstentions -J. Kuzniak, S. Sérieis, F. Vidal, T. Fabre.-



## 5) Remplacement des menuiseries de la Salle Polyvalente

Pascal DELIEUZE présente les devis des sociétés contactées pour le remplacement des menuiseries (portes) de la salle polyvalente (CASEO 24 000 € TTC, ALU DELAGRANGE 19 000 € TTC, MAGANA 14 660 € TTC).

Une variante pour le remplacement des stores de l'école maternelle cassés est chiffrée à 3 000 € par l'entreprise moins disante. Attribué à l'entreprise MAGANA à l'unanimité.

Sur un budget arrêté à 21 000 €, Franck VIDAL demande que la continuité budgétaire soit utilisée pour la réfection des sas de désenfumage.

## 6) Mise en conformité arrêt de car « Les Plos » RD 141

Dans le cadre du travail mené par le service transport du Département de l'Hérault, cette mise en accessibilité est une obligation sur les lignes de transport des personnes. Aussi, Hérault Transport, à travers le CG34, aide les collectivités à réaliser ces opérations. Une subvention plafonnée à 6 000 € a été accordée à la commune.

Pour la dévolution de ces travaux, la procédure utilisée est la procédure adaptée, soumise à l'article 28 du Code des Marchés Publics. L'analyse des offres s'établit comme suit : JOULIE TP 27 025 € HT, HAS 25 330 € HT, ESPINAS TP 24 530 € HT. Attribué à l'entreprise ESPINAS à l'unanimité.

## 7) Vidéosurveillance : phase 2

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche est terminée et que la commune a reçu une subvention de 8 000 €. Il propose de mettre en œuvre la seconde tranche dont l'estimation est de 32 000 € et pour laquelle la commune percevra une subvention de 11 000 €.

Adopté à la majorité (12 pour, 1 contre Y. BURTIN).

Il sera demandé à la société DATV d'augmenter le niveau de qualité caméras. Une renégociation des prix à la hausse pourra être consentie dans la performance des matériels utilisés.

## 8) Convention de mise à disposition des tennis

Le Club de Tennis d'Aniane s'est rapproché de la section tennis du Foyer rural de la Commune afin de mettre en place un partenariat offrant notamment aux adhérents de Saint Jean de Fos la possibilité de bénéficier l'affiliation à la FFT du TC d'Aniane pour la participation à des compétitions. Le TC d'Aniane qui ne dispose pas d'un nombre suffisant de cours de tennis pour organiser des tournois, demande la mise à disposition des terrains de Saint Jean de Fos pour l'organisation des ces compétitions, ce qui représente environ 4 week-end par an. Adopté à l'unanimité.

## 9) Questions diverses

- Prolongations d'exploitation de la carrière BERNADOU sur la commune d'Aniane

Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du dossier

- Miroir rue du Jeu de Ballon : jugé inopportun.

- La séance est levée à 21 H 00-

**Le Maire,**

**Jean-François RUIZ**